REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail
******
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
******
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
******
N° 25/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 10 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.
Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi de finances pour la gestion 2026.

Les orientations économiques et budgétaires pour la gestion 2026 sont focalisées sur le renforcement des facteurs clés de la transformation structurelle de l'économie nationale et une meilleure approche budgétaire de redistribution des fruits de la croissance économique pour plus d'équité et de justice sociale. Ces projections sont conformes aux discussions tenues lors du débat d'orientation budgétaire le 27 juin 2025 à l'Assemblée nationale.

Le présent projet a donc pour vocation de permettre la poursuite des actions de diversification de l'économie par le développement du secteur industriel et des infrastructures, ainsi que le renforcement du capital humain.

Il postule un taux de croissance économique qui s'établirait à 7,5%, tiré notamment par : (i) un secteur agricole dynamique dont l'activité resterait robuste, grâce aux initiatives de soutien à la mécanisation agricole, l'accès aux intrants agricoles et au conseil agricole, la maîtrise de l'eau à des fins agricoles et pastorales (ii) l'augmentation de l'activité industrielle, (iii) l'accroissement du trafic au port de Cotonou et des actions de promotion touristique.

Dans un tel contexte, le projet de loi de finances pour la gestion 2026, s'équilibre en ressources et en charges à 3 783,984 milliards de FCFA contre 3551,005 milliards de FCFA pour la gestion 2025 ; le taux d'inflation restant maîtrisé autour de 2,0%, en dessous de la norme communautaire de 3,0%

de l'UEMOA ; tandis que les dépenses à sensibilité sociale représenteraient 42% du budget général.

Sur cette base, les efforts d'investissements en cours dans les domaines clés de la santé et de la protection sociale, du développement du savoir et de la connaissance, du tourisme, de l'énergie, de l'eau, des transports et du numérique, seront poursuivis et renforcés.

De même, les allocations budgétaires seront également orientées vers l'extension du projet de suppléments alimentaires au profit des femmes enceintes, allaitantes et des enfants couvrant les 1000 premiers jours après la naissance.

En outre, s'ajouteront au volet nutrition, les actions visant la couverture totale des écoles maternelles et primaires publiques en cantines scolaires, l'octroi de bourses d'études dans les écoles privées de renommée internationale, l'accélération des réformes de l'enseignement technique, l'opérationnalisation de Sèmè-City, le renforcement et la modernisation du plateau technique sanitaire.

Par ailleurs, un point d'attention sera accordé au financement des activités entrant dans le cadre des élections générales de 2026 pour lesquelles les ressources sont déjà entièrement mobilisées.

Enfin, le triennal 2026-2028 privilégiera en matière de sécurité, l'installation de systèmes de vidéoprotection dans les grandes villes du pays et la forte dotation des Forces de Défense et de Sécurité en engins et vecteurs performants. Autant d'actions d'envergure qui visent l'intégration des thématiques transversales et l'atteinte des cibles pertinentes des ODD.

Le ministre de l'Economie et des Finances est instruit, en lien avec les autres ministres concernés, de présenter à l'Assemblée nationale ce projet et de suivre l'aboutissement de la procédure législative y relative.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- conditions et modalités d'application des sanctions administratives en matière d'aviation civile ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) et nomination des membres de son Conseil d'administration.

II- Communications

II-I. Agrément au Code des Investissements.

Sont éligibles au régime des investissements spécifiques, les sociétés :

- **ELLIPSE HEALTHCARE BENIN SAS**, pour son projet de construction et d'exploitation d'une clinique au quartier « Les Cocotiers » dans le 12e arrondissement de Cotonou ;
- **IKA BUILDING SARL**, en vue de la construction et de l'exploitation d'un complexe hôtelier 5 étoiles à Djomèhountin dans le même arrondissement.

Par ailleurs, bénéficient du régime B, les sociétés :

- **WINOVO SARL**, pour l'installation et l'exploitation d'une unité de recyclage de ferraille d'aluminium dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- **SOCIETE DES BITUMES DU BENIN SA**, pour son projet de transformation, de stockage et de distribution de bitumes au Port de Cotonou.

La mise en œuvre de ces projets induira la création de plus de six cents (600) emplois et impactera positivement les différents secteurs concernés.

II-2. Adoption des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des bassins du Niger et de la Volta.

Notre pays implémente la gestion intégrée des ressources en eau comme approche privilégiée de gestion rationnelle, efficiente et durable en vue de garantir l'eau en quantité et en qualité pour tous les usages.

Sur cette base, plusieurs outils ont été mis en place dont le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui est un instrument de planification et d'orientation, pour la gestion durable des ressources en eau à l'échelle d'un bassin hydrographique.

La finalité d'une telle démarche est de capitaliser les initiatives prises, les expériences acquises et de mettre à la disposition des acteurs de la gestion des terres, des eaux et des écosystèmes associés, un outil de planification multisectorielle intégrée et un programme d'investissement, facilitant la prise de décisions.

C'est donc dans ce cadre que les présents schémas directeurs ont été adoptés pour être mis en œuvre d'ici 2040, respectivement pour un budget prévisionnel de 172.062.607.000 FCFA et 2.219,7 milliards de FCFA.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique l'organisation à Cotonou :

- de la première édition de la Semaine africaine de l'Arbitrage, de la Justice et de l'Information commerciales, en septembre 2025 ;
- du 1er congrès du service de Santé des armées du Bénin, les 17, 18 et 19 septembre 2025 ; puis des
- journées, congrès et semaines scientifiques de différents professionnels du domaine de la Santé en septembre et octobre 2025 ; ainsi que la participation du Bénin
- à la visite-pays au Danemark, dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations unies contre la Corruption du 7 au 9 octobre 2025 ; et
- au 20ème Congrès du Conseil International des Archives (CIA) du 25 au 30 octobre 2025, à Barcelone en Espagne.

Fait à Cotonou, le 10 septembre 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

République du Bénin * LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT *

Edouard OUIN-OURO.